

La municipalité interdit l'usage de pesticides

La municipalité vient d'interdire l'usage de l'herbicide glyphosate et des produits phytopharmaceutiques sur l'ensemble du territoire de la commune de Sevran, en l'absence de "certitude de l'innocuité de la substance active du glyphosate" sur "la santé humaine et animale, ainsi que sur l'environnement".

Pour mémoire, Sevran avait déjà pris de l'avance sur l'objectif « zéro-phyto » fixé aux communes pour l'horizon du 1er janvier 2017 :

Le service des parcs et jardins avait ainsi engagé la démarche depuis 2010 en mettant de côté l'épandage de désherbants dans les parcs, squares et différents espaces verts de la commune.

Côté cimetière municipal, c'est même depuis 2006 qu'a été enclenchée la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en privilégiant des méthodes alternatives plus saines pour l'environnement, comme par exemple l'emploi d'un désherbage thermique au gaz à flamme directe.

L'interdiction vaut pour :

- L'entretien des jardins et espaces verts des entreprises ;
- L'entretien des jardins et espaces verts des propriétés et copropriétés ;
- L'entretien des jardins et espaces verts des bailleurs privés ;
- L'entretien des jardins et espaces verts des bailleurs sociaux publics ;
- L'entretien des voies ferrées et de leurs abords ;
- L'entretien des abords de l'ensemble des routes départementales traversant la commune.

Article paru dans le SLJ 145 - mars 2016

[Image](#)
